

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Plan de chasse cervidés qualitatif pour la saison 2023-2024

De : Jean-Luc Girard <girard.jeanluc@wanadoo.fr>

Date : 19/03/2023 14:36

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Nous considérons que le plan qualitatif cervidés est un carcan supplémentaire qui ralentit la régulation des cervidés (élaphe).

Les victimes sylvicoles et agricoles ne peuvent plus supporter l'importance de ces troupeaux concentrés artificiellement sur certaines zones du territoire départemental. Les populations n'ont cessé d'exploser au cours de ces 20 dernières années (multipliées par 20 en 20 ans sur le massif de Loudon.)

Les règles de chasse sont trop compliquées (plan qualitatif) et viennent s'ajouter négativement aux pratiques délétères de chasse. Le plan qualitatif est une entrave supplémentaire qui limite fortement les prélèvements d'animaux et en particulier pour les petits plans de chasse qui peuvent avoir des bracelets mâles et qui ne verront que des femelles et inversement ; Par exemple cette saison des mâles sont plus venus sur notre territoire alors que nous n'avons pas les bracelets suffisants, et lorsque nous en avons demandé un supplémentaire il a été refusé. Notre exemple se répète sur de nombreux autres territoires.

Résultat de nombreux plans de chasse ne peuvent être réalisés et la FDC 72 ne manquera pas de conclure qu'il faut stabiliser, voire diminuer certains plans de chasse.

Les dégâts indemnisés à cause des cervidés s'intensifient fortement, ils ont doublé ces dernières années pour passer de 20 à 40% (55% sur Vibraye). Si bien que la FDC 72 n'arrive plus à équilibrer ses comptes. Nous arrivons donc à une très grande incompréhension de la stratégie de la Fédération des chasseurs. D'autant plus grande chez les sylviculteurs qui constatent une dégradation toujours de plus en plus importante des régénérations forestières.

Le désastre actuel est bien le résultat d'actions très inappropriées :

Ø Pratiques délétères de certains chasseurs qui entravent la chasse par des pratiques conservatrices: Par exemple est-il normal que sur Loudon des plans de chasse soient restés vierges, d'autres inférieurs à 50% alors que les animaux sont fortement présents en dehors de la saison de chasse sur ces territoires, et causent de graves destructions sur les régénérations forestières. A la fin de la saison de chasse des troupeaux entiers demeureraient aspirés sur des territoires nourris. Est-ce une saine régulation ???

Ø Des plans qualitatifs trop drastiques ne permettant pas des prélèvements suffisants, et l'accent n'est pas suffisamment mis sur la réduction des populations femelles. La FDC 72 ne peut continuer de se glorifier de la bonne santé des troupeaux et en même temps déplorer l'accroissement des saccages.

Ø Des plans de chasse de la grande faune très insuffisants envers les aspirateurs par nourrissage.

Ø Des demandes de battues cervidés élaphes ou chasses particulières refusées (mars 2022 adressées à la DDT et à la FDC 72), alors que les parcelles de régénération forestière étaient manifestement saccagées. Refus exprimé, bien que l'article IV du plan de chasse qualitatif prévoit ce mode de régulation.

-

Conclusion: Le plan qualitatif est beaucoup trop contraignant dans ses définitions et beaucoup trop conservateur sur les attributions femelles.

L'objectif de ces plans qualitatifs et quantitatifs est-il de diminuer les dégâts ou de transformer le département en zoo ou territoire de safaris ??????

Dans tous les cas, pour les victimes cette explosion des dégâts est de moins en moins supportables, économiquement et psychologiquement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc Girard le 19 mars 2023